

Ajout d'un usage industriel spécifique dans une zone sur le boulevard de l'Auvergne, dans le parc industriel Armand-Viau

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22002Cc, R.C.A.2V.Q. 329

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

9 au 15 juin 2022

Lieu

Formulaire en ligne disponible depuis la [page Web du projet](#)

Déroulement de l'activité

Une consultation écrite s'est tenue du 9 au 15 juin 2022 inclusivement. Une présentation des modifications réglementaires et le sommaire décisionnel étaient disponibles en ligne. Les citoyens ont pu soumettre leurs commentaires et poser leurs questions à l'aide d'un formulaire en ligne ou par téléphone auprès du conseiller en consultations publiques responsable.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules, secteur du parc industriel Armand-Viau

Description du projet et principales modifications

Le projet concerne la zone 22002Cc, située à l'ouest du boulevard de l'Ormière, au sud du boulevard de l'Auvergne et au nord de la rue Jean-Marchand.

L'entreprise Valmec, spécialisée dans l'usinage de composantes métalliques de haute précision pour différentes industries de haute technologie, projette de se relocaliser sur le lot vacant 6 085 179 (en rouge sur la carte). Ses activités se réalisent complètement à l'intérieur et sont relativement discrètes.

La Ville recommande l'ajout d'un usage du groupe d'usages I3 *industrie générale*, mais qui autorise uniquement la fabrication mécanique de pièces et de composantes métalliques de petites dimensions.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=343>

Participation

Personne-ressource

- M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

1 participant

Commentaires et questions des citoyens

- Commentaire 1 : « Je ne suis pas d'accord avec ce changement de zonage, car le terrain se trouve trop proche de la zone résidentielle de l'autre côté de l'Auvergne. Selon moi, aucun type d'usinage ne devrait y être permis, même minimal. »
-

Réalisation du rapport

Date

16 juin 2022

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne